

## Lettre des évêques de la région de Buenos Aires aux prêtres

### Quelques critères communs pour l'application du chapitre VIII de *Amoris laetitia*

Chers prêtres,

Nous avons accueilli avec joie l'Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*, qui nous invite avant tout à favoriser la croissance de l'amour entre les époux et à encourager les jeunes pour qu'ils fassent le choix du mariage et de la famille. Ce sont là de grands thèmes qui ne devraient jamais être laissés de côté, ni être occultés par d'autres questions. François a ouvert plusieurs portes pour la pastorale familiale et nous sommes appelés à tirer profit de ce temps de miséricorde pour profiter, comme Église pèlerinante, de la richesse de ce que nous offrent les différents chapitres de l'exhortation apostolique.

Nous allons présentement nous arrêter uniquement sur le chapitre VIII, étant donné qu'il évoque les "orientations de l'évêque" (300) pour aider à faire un discernement sur le possible accès aux sacrements de certains divorcés engagés dans une nouvelle union. Nous pensons qu'il est bon que comme évêques d'une même province apostolique, nous puissions nous accorder sur quelques critères minimum. Nous les proposons sans présumer de l'autorité que chaque évêque a reçu dans son propre diocèse pour les préciser, les compléter, ou les limiter.

1. Tout d'abord, nous rappelons qu'il ne convient pas de parler "d'autorisation" d'accéder aux sacrements, mais d'un processus de discernement accompagné par un pasteur. C'est un discernement "personnel et pastoral." (n°300)

2. Sur ce chemin, le pasteur devra mettre l'accent sur l'annonce de la foi, le kérygme, qui stimule et renouvelle la rencontre avec le Christ vivant (n° 58).

3. Cet accompagnement pastoral est une mise en œuvre de la '*via caritatis*'. Nous sommes invités à suivre "*le chemin de Jésus, celui de la miséricorde et de l'intégration*" (296). Cet itinéraire requiert la charité pastorale du prêtre qui accueille le pénitent, l'écoute attentivement et lui montre le visage maternel de l'Église, tout en présumant aussi de son intention droite et de sa disposition à mettre toute sa vie sous la lumière de l'Évangile et de vivre la charité. (n° 306)

4. Ce chemin ne s'achève pas nécessairement dans les sacrements, mais peut passer par d'autres manières de s'intégrer davantage dans la vie de l'Église : une plus grande présence dans la communauté, la participation à des groupes de prière ou de réflexion, l'engagement dans différents services d'Église, etc... (n° 299)

5. Quand la situation concrète d'un couple le permet, particulièrement quand les époux sont tous deux des chrétiens engagés dans un chemin de foi, on peut envisager l'engagement à vivre dans la continence. *Amoris Laetitia* n'ignore pas les difficultés d'une telle option (n°329) et laisse ouverte la possibilité d'accéder au sacrement de la Réconciliation lorsqu'advient une chute par rapport à cet engagement (n° 364), reprenant l'enseignement de saint Jean Paul II au Cardinal W Baum, du 22 mars 1996).

6. Dans d'autres circonstances plus complexes, et quand la déclaration de nullité n'a pas pu être obtenue, cette option peut ne pas être réaliste. Cependant, dans ce cas aussi un chemin de discernement est possible. Si l'on parvient à reconnaître que, dans tel cas concret, des circonstances atténuent la responsabilité et l'imputabilité

(n°301-302), particulièrement quand une personne considère qu'elle tomberait dans une faute qui pénaliserait les enfants de la nouvelle union, *Amoris Laetitia* ouvre la possibilité d'un accès aux sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie (notes n° 336 et 351). Ces sacrements permettront alors à la personne de continuer à murir et à croître avec la force de la grâce.

7. Mais il convient d'éviter de comprendre que cette possibilité représente un accès automatique aux sacrements, ou que n'importe quelle situation le permettrait. Ce qui est proposé est un discernement qui distingue chaque cas selon ce qu'il est. Par exemple "une nouvelle union après un divorce récent" ou "la situation d'une personne qui aurait à plusieurs reprises failli à ses engagements familiaux" (n° 298) ne requièrent pas la même attention pastorale. De même quand une personne fait une apologie ostentatoire de sa situation "comme si elle faisait partie de l'idéal chrétien" (n° 297). Dans ces cas plus délicats, nous, pasteurs, devons accompagner avec patience, en tâchant de proposer un chemin d'intégration. (n°. 297, 299)

8. Toujours, il est important d'inviter les personnes à se mettre en conscience devant Dieu, et pour cela l'examen de conscience que propose le n°300 d'*Amoris Laetitia* peut-être utile, en particulier ce qui concerne la manière dont les [divorcés remariés] se sont comportés envers leurs enfants, ou avec le conjoint abandonné. Quand il y aurait eu des injustices qui demeurent, l'accès aux sacrements serait particulièrement scandaleux.



## Lettre du pape François à Mgr Sergio Alfredo Fenoy, évêque de San Miguel et délégué des évêques de la région pastorale de Buenos Aires

9. Il peut être bon qu'un accès aux sacrements soit mis en œuvre de manière privée, surtout si des conflits sont prévisibles. De plus, il faut sans cesse accompagner toute la communauté pour que croisse en elle un esprit de compréhension et d'accueil, sans que cela crée obligatoirement des confusions dans l'enseignement de l'Église en ce qui concerne l'indissolubilité du mariage. La communauté est un l'objet de la miséricorde "*imméritée, inconditionnelle et gratuite.*" (n° 297)

10. Un discernement ne se termine pas, puisqu'il est "*dynamique et doit demeurer toujours ouvert à de nouvelles étapes de croissance et à des décisions nouvelles qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement*" (n° 303), selon la "*loi de gradualité*" (n° 295), et en se confiant à l'aide de la grâce.

Nous sommes avant tout des pasteurs. Et pour cela nous voulons accueillir les paroles du Pape : "*J'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église.*" (312)

Con afecto en Cristo.

Los Obispos de la Región  
Lettre du 5 septembre 2016  
(traduction Stéphane Duteurtre)

Mon cher frère,

J'ai reçu l'écrit de la région pastorale Buenos Aires "critères de base pour l'application du chapitre 8 d'Amoris Laetitia." Je vous remercie beaucoup de me l'avoir envoyé, et je vous félicite pour le travail que vous avez accompli : un véritable exemple d'accompagnement des prêtres... et nous savons tous combien est nécessaire cette proximité de l'évêque avec son clergé et du clergé avec l'évêque. Le prochain, "le plus prochain" de l'évêque et le prêtre, et le commandement d'aimer son prochain comme soi-même, commence, pour nous autres évêques, précisément avec nos curés.

L'écrit est très bon et il explicite parfaitement le sens du chapitre 8 d'Amoris Laetitia. Il n'y a pas d'autre interprétation. Et je suis sûr que cela fera beaucoup de bien. Que le seigneur vous rétribue cet effort de charité pastorale. Et c'est précisément la charité pastorale qui nous pousse à sortir pour rencontrer ceux qui sont éloignés, et une fois que nous les avons rencontrés, à entamer un chemin d'accueil, d'accompagnement, de discernement et d'intégration dans la communauté ecclésiale. Nous savons que cela est fatiguant, il s'agit d'une pastorale du 'corps à corps' qui ne se satisfait pas des médiations programmatiques, organisationnelles ou légales, même si elles peuvent être nécessaires. Simplement accueillir, accompagner, discerner, intégrer. Parmi ces quatre attitudes pastorales, la moins cultivée, la moins pratiquée est le discernement ; et je considère urgente la formation au discernement, personnelle et communautaire, dans nos séminaires et dans nos presbytères.

Pour finir, je voudrais rappeler qu'Amoris Laetitia est le fruit du travail et de l'horizon de toute l'Église, avec la médiation de deux synodes et du pape. C'est pourquoi je vous recommande une catéchèse complète de l'exhortation qui certainement aidera à la croissance, à la consolidation et à la sainteté de la famille.

Je vous remercie à nouveau du travail accompli et je vous encourage à aller de l'avant, dans les différentes communautés des diocèses, pour l'étude et la catéchèse d'Amoris Laetitia.

S'il vous plaît n'oubliez pas de prier et de faire prier pour moi.

Que Jésus vous bénisse et que la Sainte Vierge vous garde,  
Fraternellement,

François.

